
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(110^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 10 décembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Proclamation d'un député** (p. 7449).
2. **Souheits de bienvenue à une délégation d'un Parlement étranger** (p. 7449).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 7449).

INSTRUCTIONS DONNÉES AU PRÉFET DE POLICE POUR LA MANIFESTATION ÉTUDIANTE DU 4 DÉCEMBRE 1988 (p. 7449).

MM. Lionel Jospin, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

CONDITIONS DU DÉCÈS D'UN ÉTUDIANT DANS LA NUIT DU 5 AU 6 DÉCEMBRE (p. 7451)

MM. Pierre Mauroy, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

RENVOI D'UN PROCÈS D'ASSISES A LA SUITE DE LA DÉFECTION DE CINQ MEMBRES DU JURY POPULAIRE (p. 7453).

MM. Emmanuel Aubert, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

RÉNOVATION DE L'UNIVERSITÉ (p. 7454)

MM. Dominique Perben, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

ORIENTATIONS RETENUES POUR LES ÉTUDES SECONDAIRES (p. 7455)

MM. François Fillon, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ (p. 7456)

MM. René Benoit, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE (p. 7457)

MM. Alain Moyne-Bressand, Jean Arthuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

AIDE AU SALVADOR (p. 7458)

MM. Bernard Stasi, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

INTENTIONS LÉGISLATIVES DU GOUVERNEMENT (p. 7459)

MM. Jean-Pierre Stirbois, André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

RÉVISION DE LA LOI CHALANDON SUR LE TERRORISME (p. 7459)

MM. Georges-Paul Wagner, Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT (p. 7460)

MM. Guy Hermier, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

ORGANISATION D'UN DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE AVANT LA FIN DE LA SESSION (p. 7461)

MM. Jean Giard, André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le Président.

4. **Dépôt d'un rapport** (p. 7462).

5. **Ordre du jour** (p. 7462).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai reçu le 10 décembre 1986 de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer une communication faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, m'informant que M. Gérard Grignon a été élu, le 7 décembre 1986, député de Saint-Pierre-et-Miquelon, en remplacement de M. Albert Pen, élu sénateur. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

2

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DÉLÉGATION D'UN PARLEMENT ÉTRANGER

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire zaïroise, conduite par M. Kisanga Kabongelo, commissaire du peuple, premier secrétaire du Bureau du Conseil législatif de la République du Zaïre.

Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à nos collègues. *(Mmes et MM. les députés, Mmes et MM. les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je ne vous cache pas, mes chers collègues, que j'espère que personne ne passera les bornes, dans l'intérêt même de l'Assemblée nationale.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

INSTRUCTIONS DONNÉES AU PRÉFET DE POLICE POUR LA MANIFESTATION ÉTUDIANTE DU 4 DÉCEMBRE 1986

M. le président. La parole est à M. Lionel Jospin.

M. Lionel Jospin. Monsieur le ministre de l'intérieur, au moment où je parle, une grande manifestation se déroule à Paris...

M. Pierre Forgeas. Apolitique sans doute ?

M. Lionel Jospin. ... dans laquelle jeunes, lycéens et étudiants, enseignants, citoyens de toutes origines...

Plusieurs députés du groupe R.P.R. Ça commence à bien faire ! Provocateur !

M. Lionel Jospin. ... expriment ce cri silencieux : « Plus jamais ça ! » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)* Plus jamais la violence, plus jamais la ruse, plus jamais le refus du dialogue ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Plus jamais vous !

M. Jacques Toubon. Plus jamais les socialistes !

M. Lionel Jospin. Et nous, même si notre cœur est ailleurs, nous sommes ici pour interroger le Gouvernement dans le cadre des institutions de la République et conformément à notre fonction. Il est bien qu'il en soit ainsi.

Cette manifestation, dont j'espère que, cette fois, elle ne rencontrera pas la violence sur son chemin, est le point d'orgue d'une quinzaine riche en événements et en leçons. Elle s'est ouverte avec un gouvernement sûr de soi, catégorique, imbu de ses références idéologiques *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, sourd à l'opinion des autres et que sa majorité encourageait par ses amendements...

M. Roger Corràze. Ça suffit !

M. Lionel Jospin. ... à durcir encore ses projets.

M. Gabriel Kasperait. Provocateur !

M. Lionel Jospin. Elle se clôt sur un gouvernement qui prône la sagesse et même l'humilité, qui ne sait plus où il en est de ses projets de société *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Quelques claquements de pupitres.)* et dont la majorité est entrée dans une lutte de positionnement.

M. Charles Ehrmann. C'est la même chose qu'en 1984 !

M. Lionel Jospin. Le projet Devaquet est mort, le projet Monory est retiré, les projets sur le code de la nationalité et sur les prisons privées sont renvoyés et il paraît même que, pour faire bonne mesure - je dis cela sans y voir une relation - nous ne discuterons pas tout de suite du projet de loi de programmation militaire.

Dure leçon et brusque changement de ton, mais il est vrai que ce nouveau ton tranche heureusement avec celui qu'adoptait M. Pasqua dimanche.

Dimanche, il fallait, paraît-il, défendre la République contre les loubards. *(Oui ! oui ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Aujourd'hui mercredi, le Gouvernement ne parvient même pas à défendre son ordre du jour. On aime mieux cela ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce qui surprend pourtant, c'est que, pendant que le R.P.R. se tait, ce que l'on comprend... *(Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Charles Ehrmann. Ridicule !

M. Jean-Charles Cavallé. Le ridicule ne tue pas !

M. Lionel Jospin. ... l'U.D.F. parle beaucoup et fait assaut d'amabilités à l'égard du mouvement étudiant. M. Madelin doit oublier ses articles sur le libéralisme à l'université, M. Monory doit oublier qu'il a refusé toute concession le jeudi 4 décembre, et M. Barre que, le 11 avril 1986, il cosignait une proposition de loi R.P.R.-U.D.F. relative aux universités plus dure que le projet Devaquet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Francis Geng. Il a eu raison !

M. Lionel Jospin. Vous avez ouvert la crise par un mauvais projet, vous tentez de la solder par un mauvais plaidoyer, mais surtout vous l'avez abordée avec une détestable méthode : refus de la discussion... *(« La question ! » sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Claquements de pupitres.)*

Un député du groupe du R.P.R. Et la loi Savary ?

M. Lionel Jospin. ... sous-estimation du mouvement, utilisation de la violence et en même temps passivité devant elle ! *(« La question ! La question ! » sur les mêmes bancs.)*

Dans ce processus, le jeudi 4 décembre - j'en viens à ma question *(Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* - près d'un million de jeunes étaient dans la rue *(Rires sur les*

mêmes bancs), plus de 500 000 étaient à Paris. Les jeunes s'attendaient que, leur démonstration faite et ayant répondu d'une certaine façon à l'appel de M. Devaquet, le projet de loi soit retiré. M. Monory nous dira peut-être un jour pourquoi il a dit non ce soir-là aux représentants de centaines de milliers de jeunes venus pacifiquement dans l'attente d'un « oui ».

Mais je voudrais, monsieur le ministre de l'intérieur, que vous disiez, vous, aujourd'hui, à la représentation nationale, comment vous avez agi le 4 décembre.

M. Jean-Claude Gaudin. Et eux, comment ils ont fait ?

M. Lionel Jospin. Vous semblez bien avoir sous-estimé, par calcul politique ou par imprévoyance (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), l'ampleur de la manifestation de ce jour et en avoir tiré du coup des conclusions désastreuses pour le maintien de l'ordre.

L'Assemblée nationale était comme encerclée. Vous laissiez les jeunes se regrouper sur les ponts avec les risques que cela représentait. Les renforts de police étaient coupés du reste par les manifestants. Votre dispositif a été débordé et à l'heure, semble-t-il, où M. Monory donnait sa réponse négative aux étudiants, vous avez ordonné les premières charges en même temps que vous laissiez faire des tirs tendus de grenades lacrymogènes. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Charles Ehrmann. Ces propos sont lamentables !

M. Lionel Jospin. Monsieur Pasqua, quelles dispositions avez-vous prévues le 4 décembre ?

M. Charles Ehrmann. Provocateur !

M. Lionel Jospin. Quelles instructions avez-vous données ? Quelles sanctions avez-vous prises ou vous apprêtez-vous à prendre à la suite de certaines opérations dont on connaît le prix en blessés, chez les policiers comme chez les jeunes, en handicapés et en mutilés ?

M. Bernard Debré. On n'est pas chez Polac !

M. Lionel Jospin. Des réponses claires sont nécessaires à cette première question pour que soit rétabli un minimum de confiance sur vos intentions et sur vos méthodes ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député du groupe socialiste. C'est l'inspecteur La Bavure !

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur Jospin, j'espère, comme vous, que la manifestation de cet après-midi se déroulera dans une atmosphère calme et paisible, comme aurait dû normalement se dérouler les autres. (*Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Une enquête est en cours pour déterminer les conditions dans lesquelles un mouvement, qui était un mouvement pacifique de protestation, s'est trouvé transformé en un mouvement de contestation violente. J'aurai prochainement les résultats de ces investigations. Je les communiquerai au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et à l'opinion publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert-André Vivien. Jospin a verdi !

M. le ministre de l'intérieur. Comme elle l'avait fait à l'occasion des autres manifestations, la police a pris un certain nombre de précautions. C'est ainsi que, ce matin, il a été procédé à plusieurs interpellations. Parmi celles-ci, je mentionnerai...

M. Henri Emmanuelli. Debizet ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'intérieur. ...l'interpellation, boulevard Arago, à Paris, vers onze heures trente - j'en ai été informé à treize heures cinquante - de deux personnes dont je ne donnerai pas les noms en public. (*« Mais si ! » sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Je les tiens à votre disposition, si cela vous intéresse, monsieur le député. Ces individus ont été interpellés par la sécurité publique alors qu'ils col-

laient des affiches pour un mouvement bien connu, dont je vous communiquerai le nom si vous le souhaitez. (*« Oui ! oui ! » sur les mêmes bancs.*) Ils utilisaient une camionnette...

Un député socialiste. C'est comme ça que vous répondez à une question ?

M. le ministre de l'intérieur. ... dans laquelle il a été trouvé des billes de verre, une matraque télescopique, cinq manches de pioches neufs, une visière de casque de C.R.S. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) et l'on a trouvé dans la poche de l'un des manifestants un couteau à cran d'arrêt.

M. Roland Carraz. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'intérieur. La camionnette était la propriété du mouvement S.O.S.-Racisme ! (*Applaudissements et bruits divers sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kasperoît. Les socialistes couvrent les agitateurs ! C'est toujours la même chose !

M. Bruno Gollnisch. Le Gouvernement subventionne ce mouvement !

M. le président. Écoutons le ministre de l'intérieur, je vous en prie, mes chers collègues.

M. le ministre de l'intérieur. Revenons aux instructions qui avaient été données au préfet de police pour la manifestation du 4 décembre.

La première instruction était de laisser se dérouler la manifestation autorisée sans intervenir pour autant qu'elle aurait lieu dans le calme, sans trouble pour la sécurité des personnes et des biens, et d'assurer la protection des bâtiments publics, notamment de l'Assemblée nationale.

Il faut se souvenir d'ailleurs que, la semaine précédente, le 27 novembre, plusieurs milliers de lycéens avaient atteint l'Assemblée nationale, ce qui avait donné lieu à des protestations de plusieurs élus, en particulier de M. Franceschi, secrétaire d'Etat, chargé de la sécurité publique. (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Lorsque le préfet de police est intervenu auprès de M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, et de moi-même pour nous demander l'autorisation de faire évacuer l'Assemblée le cas échéant par ces lycéens, nous avons considéré que cela n'était pas possible. Nous ne voulions pas qu'il y ait d'affrontements entre la police et les lycéens et nous avons attendu que ceux-ci se dispersent d'eux-mêmes. Il a fallu pour cela plusieurs heures.

M. François Loncle. Ne fuyez pas la question !

M. le ministre de l'intérieur. Je ne fuis rien du tout !

Mme Yvette Roudy. Et à vingt et une heures vingt ?

M. le ministre de l'intérieur. Pour mettre en œuvre cette instruction générale, le préfet de police a d'abord cherché à établir une étroite coordination entre ses services et les responsables étudiants, aussi bien pour la préparation de la manifestation que pour son déroulement.

Malgré cette coordination, le cortège principal a toujours été précédé d'un groupe d'environ 3 000 manifestants, au sein duquel se trouvaient des éléments troubles qui ont été directement à l'origine des premiers affrontements.

M. Henri Emmanuelli. Debizet !

M. le ministre de l'intérieur. A partir de dix-sept heures trente, c'est-à-dire avant que n'ait commencé l'entrevue du ministre de l'éducation nationale avec les responsables étudiants, les forces de l'ordre, obligées de subir un tir de bouillottes, de billes d'acier et de cailloux, ont maintenu leur dispositif de protection de l'Assemblée nationale et du ministère des affaires étrangères. Le service d'ordre de la manifestation, qui avait accepté, à la demande du préfet, de se placer entre les forces de police et les assaillants, n'a pas pu tenir cette position.

A partir de dix-huit heures, les groupes les plus violents ont été arrosés avec un lanceur d'eau, à la demande même du service d'ordre étudiant.

A vingt heures, alors même que les forces de l'ordre n'avaient encore opéré aucune charge, l'escadron placé entre le quai d'Orsay et l'Assemblée nationale comptait plus de quinze blessés et les charges avec lancers de grenades sont devenues le seul moyen d'assurer la protection de l'Assem-

blée nationale et du pont Alexandre III (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), c'est-à-dire de l'Élysée. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le préfet de police, conformément aux instructions reçues, a veillé, par ailleurs, à ce qu'il n'y ait pas de heurts entre le cortège des manifestants et des groupes hostiles à cette manifestation.

Les éléments d'extrême-droite, qui cherchaient à perturber la manifestation, en ont été écartés par les forces de l'ordre. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

De nombreux députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. C'est à cette occasion qu'a pu être filmée la scène qui fait apparaître un commandant de C.R.S. laissant passer un commando d'hommes casqués. (*Eh oui ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Cette scène, qui s'est déroulée le 4 décembre et non pas le 6 décembre, correspond - comme le reconnaît aujourd'hui le journal *Libération*, que vous lisez peut-être de temps en temps (*Sourires*) - au retour des éléments d'extrême-droite dans la faculté d'Assas (*Murmures sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), retour organisé, précisément, pour éviter les incidents entre les deux catégories de manifestants. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les conditions dans lesquelles cet épisode a été disjoint de son contexte et rattaché, lors d'un reportage diffusé dimanche dernier, à la manifestation du 6 décembre...

M. Arnaud Loperq. Désinformation !

M. le ministre de l'intérieur. ... sont pour le moins étonnantes.

M. Michel Cointat. Il faut prendre des sanctions !

M. le ministre de l'intérieur. Pendant toute cette journée, les forces de l'ordre ont fait preuve d'une remarquable patience face aux provocations dont elles étaient l'objet.

M. Jean-Jack Queyranne. Les vôtres !

M. le ministre de l'intérieur. La violence des manifestants ne peut être mise en doute : au soir du 4 décembre, 121 fonctionnaires de police étaient blessés, cependant que 148 personnes avaient été interpellées dont 97 étaient encore gardées à vue le lendemain matin.

M. Gérard Fuchs. Il y avait aussi un mort !

M. le ministre de l'intérieur. Si 61 d'entre elles étaient des étudiants et des lycéens, les 36 autres n'appartenaient pas au monde universitaire. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Eh oui !

M. François Loncle. Au S.A.C. !

M. le ministre de l'intérieur. Le préfet de police a donc parfaitement appliqué les instructions qu'il avait reçues et je rends hommage, au nom du Gouvernement, à son calme, à sa lucidité et à ses qualités exceptionnelles. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Il a réussi, dans les conditions très difficiles dans lesquelles ont évolué, à partir de dix-sept heures trente, les forces placées sous son autorité, à assurer la protection des principaux bâtiments publics et à limiter les incidents. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

CONDITIONS DU DÉCÈS D'UN ÉTUDIANT DANS LA NUIT DU 5 AU 6 DÉCEMBRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Mauroy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires, bruits et cris sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Bonhomme. C'est le retour de Belphégor !

M. Régis Perbet. Plus jamais lui !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Écoutez les orateurs ! Si vous voulez que les vôtres soient entendus, écoutez les leurs !

Vous avez la parole, monsieur Pierre Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Au moment où se déroule dans la rue une manifestation silencieuse de deuil (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) on peut espérer que cette séance de l'Assemblée nationale aura lieu dans le calme ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

À l'heure même où nous parlons, monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, les étudiants défilent dans les rues de Paris...

M. Arnaud Loperq. On le sait !

M. Pierre Mauroy. ... en signe de deuil, car, dans la nuit du 5 au 6 décembre, un des leurs est mort.

M. Pierre Weisshorn. Il y en a eu d'autres !

M. Pierre Mauroy. La mort de cet étudiant pose des questions, monsieur le ministre, et la nation attend de vous des réponses sans doute différentes de celles que vous venez de donner.

Aujourd'hui, cette mort constitue un symbole par bien des aspects. (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Dabré. Récupération !

M. Pierre Mauroy. C'était un étudiant comme tous les autres. Il s'appelait Malik et c'est bien là l'une des réalités de la France d'aujourd'hui : depuis l'école maternelle jusqu'à l'université, les enfants de France, d'où qu'ils viennent, travaillent ensemble, se connaissent et s'aiment. Il n'est pas question pour eux d'exclure Paul ou Jacques, et pas davantage Yasmina ou Malik. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ils ont défilé dans la rue pour refuser les lois d'élitisme social, au nom des valeurs qui s'appellent générosité, fraternité et égalité. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Hannou. Elles nous appartiennent autant qu'à vous !

M. Pierre Mauroy. Au nom de ces simples valeurs qui sont celles de la République, je pense, mesdames et messieurs les députés, que vous devriez au moins m'écouter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Bonhomme. Tartuffe !

M. Pierre Mauroy. Le cortège joyeux des premières manifestations laisse place aujourd'hui à un défilé de deuil...

M. Robert Wagner. Mauroy, ça suffit !

M. Pierre Mauroy. ... qui vous crie, monsieur le ministre de l'intérieur : « Plus jamais ça ! »

M. Charles Fèvre. Nécrophage !

M. Pierre Mauroy. De ce qui s'est passé, les médias ont rendu compte avec une conscience professionnelle que je tiens à saluer (*Vives protestations et huées sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), tout en partageant leurs inquiétudes après les nominations politiques des nouveaux responsables de l'audiovisuel. (*Nouveaux applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les Français ont entendu, les Français ont vu...

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Polac !

M. Pierre Mauroy. ... et ils nous regardent encore. J'espère qu'ils continueront à entendre et à voir.

Monsieur le ministre de l'intérieur, on vous a vu dimanche, on vous a entendu prononcer des paroles de division, des paroles qui ne sont pas celles que les Français attendent d'un ministre de la République. (*Vives interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corréze. On verra aux élections !

M. Pierre Mauroy. Je voudrais entendre aujourd'hui vos réponses sur trois points précis.

M. Charles Fèvre. C'est Polac !

M. Pierre Mauroy. Alors qu'un syndicaliste de la police a rappelé la déontologie de sa profession dans le cadre du maintien de l'ordre (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) - on ne frappe pas un homme à terre, on ne

lance pas des grenades à tir tendu - quelle est votre position à vous, monsieur le ministre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Votre rôle est le maintien de l'ordre dans notre pays

M. Roger Corrêze. Le vôtre est le désordre !

M. Pierre Mauroy. Or, vendredi soir, on a vu la police frapper. Un homme est mort. Samedi soir, on a vu les policiers, manifestement sans ordres, laisser faire les casseurs pendant plusieurs heures. Pourquoi, monsieur le ministre de l'intérieur ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Tout le monde a pu entendre le témoignage du fonctionnaire du ministère des finances qui, avec Malik, a été poursuivi par les policiers à moto. Je l'ai vu à la télévision ému, le visage marqué *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* - oui, heureusement que tout le monde l'a vu ! raconter comment la police a poursuivi l'étudiant sous le porche de son immeuble. Monsieur le ministre, qu'avez-vous à dire, qu'avez-vous à répondre ?

M. Pierre Weisenhorn. Et les policiers blessés ?

M. Pierre Mauroy. Plus généralement, plutôt que ce rapport de police que vous avez présenté tout à l'heure, à cette jeunesse de France qui défile, à ceux qui ne défilent pas mais qui sont en accord et en sympathie avec ceux qui défilent...

M. Roger Corrêze. Non, ils ne sont pas d'accord justement !

M. Pierre Mauroy. ... qui vous lancent : plus jamais ça ! qu'avez-vous à leur dire, monsieur le ministre ? *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Ce que j'ai à dire, c'est que votre discours fait vraiment récupération politicienne ! *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Démission ! Démission !

M. François Loncle. Scandaleux !

M. Jean Beaufils. Lamentable !

M. le ministre de l'intérieur. Il est vrai que la mort de ce jeune étudiant nous a tous touchés. Vous n'avez ni le monopole du cœur... *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. Vous avez le monopole de la matraque !

M. le ministre de l'intérieur. ... ni celui de la générosité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, ni celui de l'intelligence !

Le décès de cet étudiant, survenu le 6 décembre au matin, fait actuellement l'objet d'une enquête qui a été confiée par l'autorité judiciaire à l'inspection générale des services. Avant même qu'une information judiciaire ne soit ouverte, le préfet de police a appelé les témoins éventuels à donner leur version des faits. J'ajoute que, dès que les conclusions de l'enquête judiciaire seront disponibles, nous en tirerons les conséquences au plan administratif.

Je suis néanmoins, dès aujourd'hui, en mesure de vous informer de l'enchaînement des événements survenus au cours de cette nuit dramatique.

L'intervention du S.A.M.U. auprès de cet étudiant, rue Monsieur-le-Prince, s'est produite à une heure trente et une. Elle s'est achevée, sur place, à deux heures cinquante-quatre, l'intéressé ayant été admis à trois heures dix à l'hôpital Cochin où son décès a été constaté dix minutes plus tard.

M. François Loncle. Il était mort avant !

M. Lionel Jospin. Cela s'est passé avant l'arrivée du S.A.M.U. !

M. le ministre de l'intérieur. Tout au long de la nuit, de nombreux incidents...

M. Gérard Fuchs. A quelle heure les coups ont-ils été portés ?

M. le ministre de l'intérieur. Les autres renseignements vous seront fournis par l'information judiciaire ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Paul Quilès. Judas !

M. le ministre de l'intérieur. Tout au long de la nuit, de nombreux incidents avaient opposé les forces de l'ordre à des groupes de manifestants.

M. Olivier Stirn. Ce n'est pas une excuse !

M. le ministre de l'intérieur. Ceux-ci, après avoir enfoncé la porte principale de la Sorbonne et s'être rassemblés dans la cour d'honneur, ont allumé plusieurs incendies et détruit des véhicules.

Mme Yvette Roudy. Cela n'a rien à voir avec la mort de Malik !

M. Olivier Stirn. Ce n'est pas la question !

M. le ministre de l'intérieur. Les forces de l'ordre sont intervenues à plusieurs reprises pour permettre aux pompiers de maîtriser les incendies et pour procéder à des interpellations...

M. François Loncle. Qui a allumé les incendies ?

M. le ministre de l'intérieur. ... pour faire évacuer, à la demande du recteur et à partir d'une heure quinze, la Sorbonne, pour disperser aussi bien dans le secteur sud du boulevard Saint-Michel qu'autour de la Sorbonne les manifestants qui refusaient de le faire.

M. Jean-Hugues Colonne. Répondez aux questions !

M. François Loncle. Retournez au S.A.C. !

M. le ministre de l'intérieur. Cette dernière mission a été confiée, en particulier, au peloton de voltigeurs motoportés dont l'intervention s'est achevée à deux heures quinze. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. « Achevée » !

M. le ministre de l'intérieur. Cette unité, composée de moniteurs de la préfecture de police et d'une escorte motoeycliste, a été fréquemment utilisée de 1981 à 1986. *(Très bien ! Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Bernard Debré. Et même contre les étudiants !

M. François Loncle. A Versailles sans doute !

M. le ministre de l'intérieur. Pour s'en tenir à un exemple récent, j'indique qu'elle est intervenue quinze fois en maintien de l'ordre au cours des années 1984 et 1985. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Charles Cavaillé. Tiens donc !

Mme Yvette Roudy. Elle n'avait jamais tué !

M. le ministre de l'intérieur. Cette unité a d'ailleurs été présentée, dans sa composition sportive, au Président de la République lors de la cérémonie du 14 juillet 1985 à l'école des inspecteurs de police de Cannes-Ecluse. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. Quel amalgame ! C'est une honte !

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez également demandé dans quelles conditions avaient été dispersés les manifestants dans l'après-midi du 6 décembre.

Je précise d'abord que, malgré les difficultés, ces manifestants ont pu être dispersés sans problèmes graves jusqu'à vingt heures. A partir de vingt heures, en revanche, de très nombreux incidents se sont produits, notamment à vingt deux heures quinze : des individus armés, casqués, parfaitement organisés et très virulents ont harcelé les forces de l'ordre, allumant des incendies et procédant à des dégradations jusqu'à quatre heures du matin.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Provocation !

Mme Yvette Roudy. On les a laissés faire !

M. le ministre de l'intérieur. Les forces de l'ordre sont intervenues dès vingt-deux heures trente pour refouler les manifestants jusqu'au pont Saint-Michel, puis à vingt-trois heures et à vingt-trois heures quarante. Après que les pillages eurent commencé à zéro heure trente boulevard Saint-Michel, les charges des forces de l'ordre se sont suc-

cédé. La détermination des manifestants, qui évoluaient parfois au sifflet, était évidente, puisque soixante-cinq policiers ont été blessés à cette occasion.

M. René Couveinhes. Ils n'en parlent pas !

M. le ministre de l'Intérieur. Les interventions des forces de l'ordre ont été efficaces. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Vingt-huit individus ont été interpellés et placés en garde à vue.

M. Gilbert Bonnemaison. Seulement ?

M. le ministre de l'Intérieur. Parmi eux se trouvent tant des étudiants et des lycéens...

M. François Loncle. Et qui d'autre ?

M. le ministre de l'Intérieur. ...arrêtés en possession de barres de fer ou d'armes par destination que des adultes avec ou sans profession.

M. François Loncle. Allez jusqu'au bout !

M. le ministre de l'Intérieur. Les interventions des forces de l'ordre se sont déroulées dans un contexte très difficile.

M. Gilbert Bonnemaison. Et les manipulations ?

M. le ministre de l'Intérieur. Il n'était pas toujours simple, et le résultat des interpellations que j'ai rappelé ci-dessus le prouve, de distinguer les véritables étudiants des casseurs.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Sous une porte cochère ?

M. le ministre de l'Intérieur. En cette soirée de samedi, se pressaient également, nombreux dans le quartier Latin, des touristes, des badauds ou, tout simplement, des Parisiens venus dîner ou assister à un spectacle. Les charges des forces de l'ordre devaient donc être parfaitement maîtrisées.

Mme Yvette Roudy. Conclusion ?

M. le ministre de l'Intérieur. L'accusation a été formulée selon laquelle les forces de l'ordre auraient laissé faire ou laissé passer les casseurs et ne seraient intervenues que tardivement pour arrêter les pillages et les déprédations. (*C'est vrai ! sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

La première de ces accusations est une calomnie, comme le reconnaissent aujourd'hui plusieurs journaux, dont *Libération*. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La seconde de ces accusations est classique. Elle n'est jamais étayée. Elle ignore la situation dans laquelle les forces de l'ordre ont été placées samedi soir, obligées de faire face simultanément à plusieurs petits groupes de casseurs très mobiles et parfaitement équipés.

M. Gilbert Bonnemaison. Par qui ?

M. le ministre de l'Intérieur. Des calomnies analogues avaient déjà été formulées à la suite des incidents survenus lors de la manifestation des sidérurgistes à Paris le 23 mars 1979. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Guy Ducoloné. Avec l'arrestation d'un inspecteur !

M. le ministre de l'Intérieur. M. Gaston Deferre, après avoir fait réaliser une enquête au sujet de ces incidents dès son arrivée place Beauvau, n'en avait tiré qu'une seule conclusion concrète en nommant comme préfet de région à Marseille, dès le mois d'août 1981, le préfet de police responsable, ce jour-là, de l'ensemble des opérations de maintien de l'ordre. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Ducoloné. Il est revenu !

M. le ministre de l'Intérieur. Lors des grandes manifestations au cours desquelles se produisent des incidents, il est toujours reproché aux forces de l'ordre soit d'intervenir trop tôt, soit de réagir avec lenteur.

M. Jacques Limouzy. Eh oui !

M. Jean Beaufile. Vous oubliez la question. Elle était précise !

M. le ministre de l'Intérieur. Les instructions données n'autorisent en aucun cas ce type de critiques.

Mme Yvette Roudy. Il va nous lire le code pénal !

M. le ministre de l'Intérieur. Elles visaient à la fois à éviter que l'intervention des forces de l'ordre n'ait pour effet d'alimenter les premiers incidents et à faciliter l'interpellation des casseurs qui poursuivent leurs déprédations après que les gros des manifestants s'est dispersé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Paul Quilès. Et Malik ?

M. René Drouin. Il n'a pas répondu !

M. François Loncle. Quelle honte !

M. Jean-Hugues Colonna. Cynique !

M. Lionel Jospin. Pas un mot en réponse ! C'est minable !

Mme Yvette Roudy. Et il a pris tout le temps de parole !

M. le président. Trente-trois des trente-cinq minutes imparties au groupe socialiste s'étant écoulées, je ne peux pas appeler la question suivante. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. Evidemment le ministre a donné une réponse fleuve ! Merci, monsieur Pasqua !

Nous en venons donc aux questions du groupe du rassemblement pour la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

RENVOI D'UN PROCÈS D'ASSISES A LA SUITE DE LA DÉFECTION DE CINQ MEMBRES DU JURY POPULAIRE

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Lundi, la cour d'assises de Paris a été contrainte de déclarer forfait à la suite de la défection de cinq membres du jury... (*Les membres du groupe socialiste se lèvent et commencent à quitter l'hémicycle. - Huées sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Lamentable !

M. Lionel Jospin. C'est le Gouvernement qui prend tout le temps de parole ! Vous avez tort de laisser faire cela, monsieur le président !

M. Michel Margnes. Vous leur laissez notre temps de parole pour faire de la propagande !

M. Jacques Médecin, puis plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. A la manif !

M. Jean Bonhomme. Au revoir les Tartuffe !

De nombreux députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Dégonflés ! Dégonflés !

De nombreux députés du groupe socialiste. Assassins ! assassins !

M. Jacques Médecin. Allez chez Polac !

M. le président. Je rappelle que la parole est à M. Emmanuel Aubert !

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le président, j'espère que vous décompterez les « arrêts de jeu » !

M. le président. Non, je ne peux pas !

M. Emmanuel Aubert. Lundi, monsieur le garde des sceaux, la cour d'assises de Paris a été contrainte de déclarer forfait...

M. Bernard Debré. Comme les socialistes !

M. Emmanuel Aubert. ... à la suite de la défection de cinq membres du jury populaire...

M. Gérard Collomb. Votre discours était scandaleux, monsieur le ministre de l'Intérieur ! Il était indigne ! (*Les membres du groupe socialiste achèvent de quitter l'hémicycle. - « A la manif ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Charles Cavaillé. Cette enceinte n'est pas pour vous !

M. Emmanuel Aubert. Je reprends.

Lundi, la cour d'assises de Paris a été contrainte de déclarer forfait à la suite de la défection de cinq membres du jury populaire chargé de juger trois terroristes d'Action directe. Il s'agit là d'un événement d'une gravité extrême et je regrette vraiment que les socialistes ne veuillent pas écouter mes paroles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

« Ce n'est pas faire injure au jury populaire que d'affirmer qu'il lui sera difficile de résister aux intimidations et aux pressions d'organisations terroristes. » C'est ainsi que s'exprimait, en juillet 1981, notre ami Philippe Séguin. Il opposait alors, au nom du groupe du R.P.R., la question préalable à la loi supprimant la Cour de sûreté de l'Etat votée par les socialistes du temps où ils avaient la majorité...

M. Arthur Dehaine. Plus jamais ça !

M. Emmanuel Aubert. ... et qu'ils restaient en séance.

Philippe Séguin concluait : « Puissions-nous, monsieur le garde des sceaux » - c'était M. Badinter - « ne jamais être mis dans la position de pouvoir démontrer que nous avions raison ». Eh bien, nous y sommes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ainsi, grâce à la gauche alors majoritaire (« Hou ! Hou ! » sur les mêmes bancs) c'est le fonctionnement même de la justice qui est aujourd'hui victime du terrorisme.

Tout le monde, sur ces bancs, se déclare d'accord pour lutter contre le terrorisme, mais les socialistes, retranchés dans leur parti pris idéologique, se refusent, même face aux évidences, à réparer leurs erreurs.

C'est ainsi qu'ils ont encore refusé tout récemment l'institution d'une chambre spécialisée de la cour d'assises composée exclusivement de magistrats professionnels.

Votre majorité, monsieur le garde des sceaux, a, elle, voté cette mesure qui, malheureusement, ne trouvera son application qu'aux faits postérieurs à la loi, soit après septembre 1986.

Face à cette impasse judiciaire dans laquelle la gauche a fourvoyé la justice, quelles sont, monsieur le garde des sceaux, les solutions que vous envisagez pour que justice soit rendue et bien rendue ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice. L'été dernier, monsieur le député, le Parlement donnait à la justice française des moyens accrus pour lutter contre le terrorisme.

La loi votée prévoyait notamment de faire juger les crimes terroristes par des magistrats professionnels. Pourquoi le Gouvernement vous l'avait-il demandé ? Il voulait éviter que le cours de la justice ne fût interrompu du fait de la défaillance éventuelle des jurys populaires dont on pouvait craindre, en effet, que les membres ne soient soumis à des pressions et à des menaces suffisamment crédibles pour les dissuader de siéger.

Le procès récent d'Action directe vient de donner raison au Gouvernement. Dieu sait pourtant à quels débats a donné lieu à l'Assemblée l'adoption de ce texte ! J'ai encore dans l'oreille les remontrances de M. Dumas...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Il est parti !

M. le garde des sceaux. ... les mises en garde de M. Marchand...

De nombreux députés sur les mêmes bancs. Il est parti !

M. le garde des sceaux. ... dont je regrette l'absence. Quant à M. Sapin...

De nombreux députés sur les mêmes bancs. Il n'est pas là !

M. le garde des sceaux. ... pour étayer son indignation, il me demandait : « Pouvez-vous m'indiquer un cas, un seul, dans les affaires de terrorisme où l'on n'ait pas été capable de constituer des jurys populaires et de les faire fonctionner correctement ? Non ! vous n'avez pas d'exemple ».

M. Jacques Toubon. Il aurait mieux fait de se taire !

M. Arthur Dehaine. Il a la mémoire courte !

M. le garde des sceaux. Eh ! bien si, des exemples il y en a et en voici un nouveau dont, mesdames, messieurs, la gravité ne vous échappera pas tant elle peut ternir, hélas ! le visage de la justice.

Nous devons donc en tirer immédiatement les conséquences, toutes les conséquences, pour que cela ne se reproduise pas.

Pour cela, une légère modification s'impose au projet de loi que vous avez voté cet été.

M. Jacques Médecin. Allez-y ! nous vous soutiendrons.

M. le garde des sceaux. Par souci de simplification et par volonté de modération, le Gouvernement avait anticipé la date d'entrée en vigueur de simples règles de procédure, dont l'application aurait pu être immédiate, sur des dispositions touchant au code pénal lui-même dont l'application, elle, ne peut intervenir que pour les affaires futures.

La conséquence a été que les affaires terroristes en cours continuent d'être jugées par la cour d'assises avec le jury populaire. Cela vaut, bien sûr, aujourd'hui pour le procès d'Action directe, et cela vaudra aussi demain pour le procès Abdallah.

Pour éviter cette situation, le Gouvernement va vous proposer que les modifications de procédure votées cet été soient immédiatement applicables. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Ainsi, les terroristes pourront être jugés tout de suite par des magistrats professionnels.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas, comme l'écrit aujourd'hui un journal du soir, d'une quelconque rétroactivité qui serait contraire, en effet, à nos traditions juridiques. Ce sera au contraire la mise en œuvre d'un principe constant de notre droit, celui de l'application immédiate des lois de procédure pénale.

Aujourd'hui même, le Conseil d'Etat est saisi du projet. Le Parlement, je l'espère, l'examinera la semaine prochaine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'espère que, devant cette nouvelle situation et devant la preuve éblouissante du bien-fondé de la position adoptée par le Gouvernement et sa majorité, les voix de l'opposition, cette fois-ci, ne manqueront pas pour approuver ce texte. Qui pourrait, en effet, s'opposer à un texte dont l'objectif est d'empêcher qu'il y ait en France déni de justice lorsqu'il s'agit de juger des terroristes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

RÉNOVATION DE L'UNIVERSITÉ

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, les événements qu'a connus notre pays ces dernières semaines ont démontré une fois de plus l'importance de deux réalités.

Tout d'abord, la très profonde inquiétude de la jeunesse face à son avenir traduit un désarroi devant une société qui lui reste en partie fermée du fait du chômage...

M. François Asensi. Quel aveu !

M. Dominique Perben. ... mais sans doute aussi une angoisse plus sourde devant un monde constamment en mouvement et de plus en plus changeant, sans que l'on sache où il veut aller.

Cette inquiétude, rien n'a été fait par les précédents gouvernements pour l'apaiser. Il a fallu, par exemple, attendre 1986 pour qu'un véritable plan pour l'emploi des jeunes soit mis en place avec succès. De même, de 1981 à 1986, rien n'a été entrepris pour engager notre système de formation dans la voie de la rénovation.

C'est le deuxième élément constitutif de la crise que nous connaissons aujourd'hui : l'incapacité dans laquelle a été jusqu'à présent notre université d'adapter ses structures, son organisation, sa pédagogie, ses filières de formation, son insertion dans la vie économique et sociale. Cette situation est le résultat de l'immobilisme coupable de ceux-là mêmes qui ont voulu, ces jours-ci, politiser, récupérer et envenimer le mouvement étudiant.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, il reste une impérieuse nécessité : répondre à cette angoisse légitime de la jeunesse.

La réponse ne peut pas résider dans le maintien de la situation actuelle ou dans le repliement frileux sur un corporatisme universitaire qui ne pourrait qu'aggraver le décalage de notre système de formation par rapport à la vie réelle.

Monsieur le ministre, la sincérité et la générosité de la grande majorité des étudiants et lycéens ne doivent pas être détournées vers l'impasse et l'immobilisme par quelques apprentis sorciers uniquement préoccupés de politique politicienne.

Il s'agit donc de savoir comment vous envisagez d'associer tous les partenaires concernés à l'indispensable réflexion sur l'avenir de notre système de formation universitaire. Considérant qu'il était particulièrement nécessaire d'améliorer l'insertion régionale des universités, comment envisagez-vous d'élargir au niveau local, en particulier, le débat sur l'avenir d'une jeunesse qui veut à son tour prendre sa part dans la construction de notre société ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Guy Hermier. Pour combien de temps ?

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, la partie de votre propos concernant les étudiants est tout à fait reprise en compte par le Gouvernement.

On peut comprendre l'angoisse, l'interrogation, la peur, dans une certaine mesure, des jeunes d'appréhender ces changements très difficiles de la société au moment où un jeune sur quatre ne trouve pas d'emploi au sortir du système scolaire.

M. Paul Chomat. Ce n'est pas un changement, ça !

M. le ministre de l'éducation nationale. Comme toujours, malheureusement pour notre pays, ces mouvements spontanés et généreux ne tardent pas à être repris en main par la politique.

M. Guy Ducloné. C'est dommage !

M. le ministre de l'éducation nationale. Et je le sens déjà sur le terrain où certains partis, qui s'expriment en ce moment dans mon dos, sont en train de tenter de placer leurs tentacules très resserrées sur notre système éducatif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy Ducloné. Vous avez bien placé les vôtres !

M. le ministre de l'éducation nationale. Quand les électeurs ne leur donnent pas le pouvoir, ils cherchent toujours, non seulement en France mais un peu partout, à le prendre par d'autres moyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Guy Ducloné. Restez dans le sujet !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je souhaite de tout cœur que l'opinion publique, les syndicalistes, les hommes politiques prennent en compte comme priorité la formation des hommes et des femmes de ce pays.

M. Marcel Rigout. C'est ce que nous faisons !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il y a vingt ans, le niveau moyen de formation à la sortie du système éducatif au Japon, qui avait un retard assez considérable sur nous, était moins élevé que le nôtre. Aujourd'hui, vingt ans plus tard, le système éducatif japonais a secrété une formation dont le niveau moyen est supérieur au nôtre. Ainsi s'expliquent, en partie, le rattrapage et même le dépassement du Japon par rapport aux pays européens.

Je crois que nous ne résoudrons pas les problèmes des universités, qui sont très différents, d'une façon autoritaire ou législative.

Comme dans tous les pays modernes, chaque université sera appelée à s'adapter à son environnement et à faire de la prospective sur la société que nous allons rencontrer.

Savez-vous que dans le ministère dont j'ai la responsabilité...

M. Guy Ducloné. Jusqu'à quand ?

M. le ministre de l'éducation nationale. ... il n'y avait aucune prospective des besoins de la nation et même des besoins de l'éducation nationale pour les dix prochaines années ?

M. Jean-Charles Cavalié. C'est honteux !

M. le ministre de l'éducation nationale. Comment voulez-vous, quand on ne connaît pas le « produit » dont on a besoin, qu'on puisse le former correctement ?

C'est l'une des premières réflexions que nous devons mener tous, étudiants, professeurs, élus...

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... surtout à l'échelon régional, pour accentuer l'autonomie, l'indépendance et l'imagination. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

C'est dans ce sens que, dès le mois de janvier, je m'orienterai, avec bien sûr votre concours, mesdames, messieurs les députés et celui de Mmes et MM. les sénateurs.

M. Guy Ducloné. C'est ce qu'un « ministre » appelle le pragmatisme !

M. le ministre de l'éducation nationale. Au niveau national, il va sans dire que je recevrai tous ceux qui ont quelque chose à dire en ce qui concerne l'université et les études supérieures en général. Je compte mettre en place, toujours en janvier, une structure nationale qui pourrait, à la fois, servir d'interlocuteur et amorcer cette prospective désintéressée, dépolitisée, de telle sorte que nous connaissions vraiment les besoins de notre pays.

Vous le savez, mais les parents l'ignorent souvent, un jeune sur deux qui entrent à l'université ne franchit pas le seuil de la première année ou du premier cycle.

M. Guy Ducloné. A qui la faute ?

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est un gâchis extraordinaire pour notre pays...

M. Guy Hermier. C'est votre faute !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... auquel il convient de mettre un terme dans les plus courts délais.

M. Guy Hermier. C'est votre politique !

M. le ministre de l'éducation nationale. Laissons passer ce moment un peu trop passionné et parfois irrationnel. Poursuivons dans les quelques mois qui viennent cette réflexion dont dépend l'avenir de notre pays. Nous gagnerons ou nous perdrons dans les dix ans qui viennent, si nous avons ou si nous n'avons pas le meilleur système éducatif du monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

ORIENTATIONS RETENUES POUR LES ÉTUDES SECONDAIRES

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le Gouvernement a décidé de retirer le projet de loi sur les universités. C'est une décision sage, tant ce texte est devenu, à tort, le symbole d'une immense incompréhension entre la jeunesse et les pouvoirs publics.

M. Guy Hermier. Pas du tout !

M. François Fillon. Cette incompréhension n'est pas nouvelle. Elle s'est manifestée sous des formes diverses à propos des projets de ceux qui vous ont précédé et les contorsions sans dignité de certains anciens ministres ne parviendront pas à la faire oublier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Elle se manifeste aussi à travers des phénomènes, comme celui de la drogue, dont les conséquences sont autrement plus graves.

Cette incompréhension traduit le désarroi d'une jeunesse qui craint de n'avoir pas d'avenir. Pas d'avenir dans un système éducatif dont tout le monde reconnaît le caractère inadéquat. Pas d'avenir dans une conjoncture économique qui laisse encore sans emploi près d'un jeune sur quatre. Pas d'avenir dans un pays qui, bousculé par l'histoire et encouragé par une partie des forces politiques et sociales, choisissant la facilité plutôt que l'effort, perd lentement son statut international et voit son rôle dans le monde diminuer.

Nous ne guérirons pas ce « mal de vivre », seulement par des mesures législatives mais par une mobilisation de toute la communauté nationale autour d'une grande ambition pour la jeunesse.

Commençons donc, monsieur le ministre, par dissiper les malentendus avant d'engager, dans le calme, une concertation indispensable.

Parmi ces malentendus figure encore le projet qu'on vous prête concernant l'enseignement secondaire.

Vous avez annoncé que la rentrée de 1987 se ferait, pour les lycées, dans les mêmes conditions que la rentrée de 1986. Cela a été compris comme l'abandon de la réforme des lycées.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. François Fillon. Vous avez commencé une consultation sur les propositions d'adaptation des lycées auprès des proviseurs et des enseignants et vous continuez néanmoins cette consultation.

Cela mérite quelques précisions. Vous avez lancé la consultation à partir de l'idée que nos lycéens ont trop d'heures de cours, se dispersent trop et ne reçoivent pas, paradoxalement, les moyens d'acquérir une vraie méthodologie du travail personnel. C'est un débat qui mérite d'être poursuivi, il serait dommage de le fermer alors qu'il faut l'approfondir et trouver des moyens de donner plus de souplesse au système éducatif.

Alors, monsieur le ministre, qu'en est-il au juste ? Qu'envisagez-vous pour répondre aux aspirations légitimes des lycéens et réaliser l'adaptation nécessaire de nos lycées ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai dit que la consultation était ouverte, qu'elle se prolongerait et qu'elle ne s'arrêterait pas, et je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, je tiens à souligner que les épreuves actuelles ne nous empêchent pas de travailler. Je vais vous faire une confiance : j'ai reçu hier, au ministère, les trois associations ou syndicats de proviseurs qui représentent l'ensemble des proviseurs de la France. Soyez donc rassurés : la consultation continue.

Je vais vous en exposer les motifs et, après, je vous expliquerai que l'on a déformé mes propos et mes propositions de consultation.

Dans les trois années à venir se produira, dans les lycées, un phénomène démographique extraordinaire, d'une ampleur que nous n'avons jamais connue jusqu'à présent en France.

M. Guy Hermier. Quel bavardage !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous allons recevoir en trois rentrées...

M. Guy Hermier. Il ne sait plus quoi dire !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... 20 p. 100 de plus de lycéens. Il y en a en ce moment 950 000 ; il y en aura vraisemblablement 200 000 de plus en 1988. C'est considérable. Souvenez-vous de l'époque où nous avons rendu la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. Il a fallu construire alors énormément de collèges, mais la formation des professeurs n'a pas toujours suivi. De nombreux instituteurs sont devenus professeurs de collège et, aujourd'hui, les collèges ne se sont pas encore remis de cette explosion démographique.

Si nous ne menons pas dès aujourd'hui - je le dis à tous les lycéens de France - une réflexion sur cet accroissement du nombre de lycéens, ce sont des baccalauréats au rabais qu'obtiendront les jeunes. Ce n'est pas ce que je veux. Si l'on souhaite que davantage de lycéens réussissent leur bac dans des conditions exemplaires, c'est dès maintenant qu'il faut s'en préoccuper.

A propos de l'enseignement supérieur, je vous disais tout à l'heure qu'un véritable gâchis se produisait au niveau de la première année du premier cycle. Les lycéens ne sont plus habitués à travailler par eux-mêmes. Il faut leur donner des cours de méthodologie pour qu'ils apprennent à travailler et qu'ils ne soient pas complètement disqualifiés dès qu'ils rentrent à l'Université. Si tel est le cas, nous ne perdrons pas notre jeunesse en cours de route. Nous avons besoin d'elle.

C'est la raison pour laquelle il faut aussi mener cette réflexion sur les universités parce que si seulement 50 p. 100 de plus de lycéens se lancent dans des études supérieures, c'est 100 000 étudiants supplémentaires qu'il faudra accueillir chaque année dans les quatre prochaines années.

Je n'ai pas voulu la révolution. On m'a reproché d'avoir dit : il y a trop d'heures de cours. Mais, sur ce point, tout le monde est d'accord et contrairement à ce que l'on a prétendu, j'ai vu les parents d'élèves, les professeurs, les proviseurs, les syndicats...

M. François Asenai. Zéro !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et tous m'ont dit : cette orientation est bonne. Mais naturellement, dès que l'on commence à faire des propositions, spécialité par spécialité, chacun dit : d'accord, mais pas chez moi, chez le voisin. En tout cas, nous sommes loin d'avoir terminé notre réflexion et nous ne sommes pas « à cheval » sur telle ou telle proposition.

Nous n'avons jamais eu la volonté - je l'affirme solennellement - de réduire le nombre d'heures de cours pour gagner de l'argent. Nous devons convertir les heures que nous récupérerons en cours de méthodologie pour préparer les lycéens à l'Université. Voilà le sens de la réflexion qui commence, qui continuera et qui nous permettra, je l'espère, d'avoir une jeunesse mieux formée et capable d'affronter la compétition internationale.

Dans ce pays, dès que vous touchez à une virgule dans le système de l'éducation nationale, qui, pourtant, est sans doute le secteur de notre pays qui doit s'adapter le plus souvent et le plus vite (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*), vous provoquez la révolution. Il y a deux solutions : ou ne rien faire ou adapter l'éducation nationale aux réalités modernes. Quels que soient les coups que je peux prendre ou quelles que soient les difficultés que peut rencontrer le Gouvernement, la position courageuse, c'est celle de l'adaptation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et porte sur l'enseignement agricole privé.

Monsieur le ministre, la loi du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés, a, comme vous le savez, modifié le système de financement de ces établissements.

Au principe du versement de subventions de fonctionnement proportionnelles au nombre d'élèves scolarisés, la loi de 1984 a substitué un régime de contrat entre l'organisme gestionnaire de chaque établissement et l'Etat, avec prise en charge, plus ou moins directe suivant le type d'établissement, des salaires des personnels enseignants et pour le fonctionnement d'une subvention à l'élève en référence au coût de l'élève dans l'enseignement public.

Où la non-application, à ce jour, de cette loi, pourtant qualifiée de « loi d'équité » et votée à l'unanimité par les assemblées parlementaires, a fait surgir des litiges qui placent la plupart de ces établissements dans une situation financière inacceptable.

C'est donc un S.O.S. que je vous lance aujourd'hui, monsieur le ministre, au nom de l'enseignement agricole privé qui remplit, comme vous le rappelez vous-même le 30 octobre dernier dans cette enceinte, « une mission exceptionnelle par son adaptation au monde rural et son efficacité ».

Trois problèmes particuliers se posent dans l'immédiat et demandent une solution rapide : la prise en compte des charges salariales des enseignants ; le paiement de la subvention de fonctionnement ; enfin, celui de la trésorerie des établissements.

Une application normale de la loi exigerait, comme dans les autres formes d'enseignement, le relèvement du taux de prise en charge de 80 à 100 p. 100 des salaires des personnels enseignants des maisons familiales rurales.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. René Benoit. Or cela n'est toujours pas acquis !

En outre, en ce qui concerne les établissements fonctionnant à plein temps, le montant des charges salariales reversé aux établissements n'a pas inclus l'évolution des points d'indice dus à l'ancienneté, frais qui sont assumés par les associations conformément aux accords collectifs. Là aussi, peut-on espérer l'application d'une obligation prévue par la loi ?

Le deuxième litige important est né de l'article 4 de la loi qui prévoit explicitement le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire à la prise en charge des salaires des enseignants. Or, en 1985, seul un établissement sur trois a reçu cette subvention.

En 1986, les 60 millions de francs votés dans le collectif budgétaire ont simplement permis d'accompagner les créations nouvelles mais n'ont autorisé aucun rattrapage.

A ce jour, plus de 200 établissements n'ont pas reçu cette subvention à laquelle leur donne droit la loi.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que cette situation est durement ressentie, notamment dans la région Bretagne qui contient, à elle seule, plus du tiers des effectifs nationaux de l'enseignement agricole privé.

Enfin, dernier point en cause, et qui est la conséquence logique des deux autres, la trésorerie de nombreux établissements est devenue catastrophique.

En effet, pour continuer à fonctionner, ces établissements sont le plus souvent obligés de vivre en découvert permanent. Or les agios payés représentent des sommes élevées et accroissent leurs difficultés financières.

Il faudrait, tout de suite, avant la fin de l'année, si possible, que vous dégagez, en puisant dans la totalité des crédits obtenus pour l'agriculture, les sommes, finalement modestes, qui sont nécessaires au rattrapage immédiat des salaires et au fonctionnement normal des établissements.

Vous le voyez, la situation est difficile sur bien des plans.

L'ensemble des regards des défenseurs de l'enseignement privé est fixé sur ce grave problème, car l'enseignement agricole privé ne fait que réclamer son dû.

Face au souffle des réclamations qui se lève dans nos départements, nous devons, fidèles aux engagements qui ont été pris, assurer la survie de l'enseignement agricole privé. Pour cela, une seule solution : appliquer la loi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, vous me donnez l'occasion de rappeler devant l'Assemblée nationale mon attachement à l'enseignement agricole public et privé, qui a d'ailleurs l'avantage de ne pas former de chômeurs puisque plus de 90 p. 100 des élèves qui en sont issus trouvent immédiatement un emploi. Quelle en est la raison ? C'est tout simplement la motivation de départ. D'ailleurs, les succès sont aussi nombreux dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public.

Par ailleurs, je voudrais témoigner de mon attachement à l'enseignement agricole, en rappelant que, au cours des années passées, j'ai moi-même créé un établissement et que, dans ma région, je me suis efforcé de coordonner l'action de l'enseignement privé et de l'enseignement public, afin d'assurer une complémentarité plutôt qu'une concurrence, qui serait déplacée car les besoins de l'enseignement agricole sont importants, d'autant plus importants que je veux élever le niveau de formation des futurs agriculteurs et des futurs techniciens agricoles appelés à les assister.

Mais, au sein de l'enseignement agricole, la part de l'enseignement privé est prépondérante : plus de 65 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole sont scolarisés dans l'enseignement agricole privé. D'ailleurs, l'enseignement agricole privé a fait la démonstration depuis très longtemps qu'il était capable d'adapter sa pédagogie. Et si, aujourd'hui, on parle d'alternance dans d'autres enseignements, il convient de se rappeler que cette formule est appliquée depuis des décennies dans l'enseignement agricole privé, et notamment dans les maisons familiales.

Lorsque je suis arrivé au ministère de l'agriculture, il y avait certes une loi sur l'enseignement agricole privé, qui avait été adoptée à l'unanimité par le Parlement, mais manquaient les décrets d'application, alors que cette loi date du 31 décembre 1984. Je me suis donc efforcé dès le départ de préparer des décrets, en concertation avec les organisations

professionnelles. Un premier décret sur l'enseignement supérieur vient de paraître. Les autres suivront au cours de l'année 1987.

Quant au financement de l'enseignement agricole privé, je vous rappelle, monsieur le député, que le Parlement, à la demande du Gouvernement, a voté dès le printemps, à l'occasion du collectif budgétaire, une augmentation de crédits de quelque 60 millions de francs. Les crédits de l'enseignement privé vont ainsi progresser de 12 p. 100, ce qui permettra de maintenir les modalités d'aide aux établissements et d'assurer le financement de 200 classes nouvelles.

Néanmoins, conformément au vœu du Parlement d'améliorer la situation des établissements privés, dans le budget de 1987, les crédits nécessaires au financement des établissements privés ont été augmentés de 74 millions de francs. Cela doit répondre à votre attente, monsieur le député, dans la mesure où les établissements qui ne bénéficiaient pas de la prise en charge à 100 p. 100 de leurs enseignants - et c'était le cas des maisons familiales - obtiendront cet avantage. Quant aux autres établissements, qui attendaient de la loi une subvention de fonctionnement, satisfaction leur sera également donnée grâce à cette rallonge de 74 millions de francs. Certes, peut-être n'atteignons-nous pas totalement les sommes escomptées, mais du moins un premier effort substantiel sera-t-il accompli.

Je précise simplement en terminant que pour assurer, d'une part, la mise en œuvre des décrets et, d'autre part, la répartition dans de bonnes conditions de ces aides nouvelles, j'ai, bien sûr, l'intention de me concerter avec les organisations professionnelles représentatives, et notamment avec les trois fédérations de l'enseignement privé : l'enseignement agricole privé catholique, les Maisons familiales et l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion.

Ainsi, sera mis progressivement en place pour les établissements privés d'enseignement agricole un système d'aide qui leur garantira des ressources stables et équitables par rapport aux moyens consacrés à l'enseignement public et qui permettra d'assurer pleinement dans ce secteur le respect du principe de la liberté d'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR ALTERNANCE

M. le président. La parole est à M. Alain Moyno-Bressand.

M. Alain Moyno-Bressand. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Monsieur le ministre, le succès que rencontre la formation en alternance dans le cadre de la campagne en faveur de l'emploi des jeunes de seize à vingt-cinq ans nécessite des crédits élevés pour la prise en charge du financement des contrats par les organismes mutualisateurs.

Toutes les possibilités de transfert de fonds ont été mobilisées à cet effet. Il convient donc de trouver rapidement des solutions afin de ne pas bloquer un dispositif qui fait largement la preuve de son succès et de son efficacité : 500 000 contrats sont en cours alors qu'il en avait été prévu 300 000 initialement.

Il est intéressant de noter que la plupart des contrats sont recensés auprès des entreprises employant moins de dix salariés, entreprises qui ne cotisent pas auprès des organismes mutualisateurs.

Par ailleurs, il apparaît que de nombreuses entreprises versent encore leurs fonds au Trésor public et non aux établissements mutualisateurs locaux.

Face à cette situation et au succès de cette opération, je souhaite, monsieur le ministre, que vous nous fassiez connaître les moyens que vous pensez mettre en place pour maintenir le financement de cette formation. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question illustre la réussite de l'action entreprise par le Gouvernement et je voudrais apaiser les craintes que vous venez d'exprimer.

Ainsi que le ministre des affaires sociales et de l'emploi l'a dit la semaine dernière ici-même, le financement des formations en alternance fait intervenir l'Etat, d'une part, les organismes mutualisateurs, d'autre part. L'Etat, dans le cadre du plan pour l'emploi des jeunes qui constitue une mesure

exceptionnelle, assure sur son budget le financement des exonérations des charges sociales des jeunes. Il finance de plus, à titre permanent, une partie de la rémunération des stages d'insertion à la vie professionnelle - les S.I.V.P. - et une part des dépenses de suivi de ces stages.

Les organismes de mutualisation gérés paritairement et agréés par l'Etat pour la collecte de la contribution de 0,3 p. 100 des salaires, contribution versée par les employeurs, prennent en charge les dépenses afférentes aux contrats de qualification, aux contrats d'adaptation et une part des dépenses de suivi des stages d'initiation à la vie professionnelle. C'est sur ce dispositif des formations professionnelles en alternance mis en place par accord interprofessionnel que le plan pour l'emploi des jeunes s'appuie prioritairement.

Le succès de ce plan se confirme et les chiffres que vous avez cités, monsieur le député, sont aujourd'hui largement dépassés.

A la fin du mois de novembre, pour sept mois, pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 30 novembre, 720 000 jeunes étaient entrés dans des entreprises au titre de l'une ou l'autre des exonérations prévues par ce plan. Sur ces 720 000 jeunes, 330 000 étaient entrés dans une formation en alternance.

S'agissant des contrats de qualification et d'adaptation, ainsi que des stages d'initiation à la vie professionnelle, on est passé de moins de 20 000 contrats au mois de mai de cette année à près de 60 000 au mois d'octobre, alors que les initiateurs du dispositif, c'est-à-dire les partenaires sociaux, estimaient qu'ils pouvaient assurer la prise en charge de 300 000, voire de 400 000 contrats de stage en année pleine. Cet objectif sera très largement dépassé.

Pour ce qui le concerne, l'Etat fera face aux conséquences financières de ce dépassement. Les dotations prévues pour financer les exonérations de charges sociales seront ajustées si cela est nécessaire.

En revanche, la capacité des organismes mutualisateurs à faire face durablement à un niveau de dépenses correspondant à un rythme soutenu des contrats de formation en alternance nécessite d'être confortée. En effet, lors de la mise en place du plan, les organismes de mutualisation disposaient d'importantes réserves puisqu'ils avaient conservé la quasi-totalité des collectes de l'année 1985 et du début de l'année 1986.

Dois-je rappeler que pour la période du 1^{er} janvier 1985 au 31 août de cette année, alors que près de 5 milliards de francs avaient été collectés, les dépenses engagées à cette échéance n'excédaient pas 500 millions de francs, c'est-à-dire à peine 10 p. 100 des sommes collectées ? Il faut bien souligner, pour s'en réjouir, que depuis lors le développement accéléré de l'alternance a conduit à une augmentation rapide des dépenses.

Notons aussi qu'il n'y a pas une coïncidence parfaite, compte tenu d'un nombre d'organismes agréés - ils sont 201 - entre les fonds disponibles dans un organisme donné et les demandes de prises en charges qui lui sont adressées. C'est pour répondre à cette situation qu'un décret en date du 27 août dernier a autorisé les transferts de fonds entre organismes.

Soumis à l'accord de l'autorité administrative de l'Etat sans qu'il puisse les rendre obligatoires, ces transferts ne jouent pas pleinement leur rôle, c'est vrai. C'est un des points qui font actuellement l'objet d'un examen par les partenaires sociaux dans un souci de bon fonctionnement du dispositif. Au-delà de ces ajustements, il appartient également aux partenaires sociaux d'étudier les moyens d'assurer durablement le financement de ce dispositif. Ils sont conscients qu'il convient de trouver des solutions compatibles avec la double nécessité de financer cette action et de conserver toute leur qualité aux formations proposées aux jeunes. Je souhaite que les discussions qu'ils ont engagées aboutissent rapidement. Pour sa part, l'Etat prendra dans les plus brefs délais les mesures appropriées pour faciliter leur mise en œuvre. Dès maintenant, je précise que nos services sont à la disposition des organismes de mutualisation qui connaîtraient de sérieuses difficultés, pour les aider dans la recherche de solutions immédiates.

Mais, monsieur le député, au-delà de ces considérations financières, la France, grâce à ce plan, redécouvre les vertus de la formation en alternance. Nous pouvons espérer voir plus de 400 000 jeunes entrer, dès cette année, dans l'une ou

l'autre des formules de ce dispositif. Mais ne perdons pas de vue qu'au même moment il entre chaque année 750 000 jeunes Allemands en apprentissage. La voie est ouverte ; élargissons-la, veillons à mettre sans relâche de la qualification dans l'alternance et ouvrons ainsi aux jeunes qui s'interrogent sur leur vie professionnelle les portes de l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

AIDE AU SALVADOR

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Les événements qui se déroulent en France ne doivent pas nous faire oublier ce qui se passe dans le monde, et en particulier les drames que connaît un certain nombre de pays.

Le 10 octobre dernier, un violent tremblement de terre a secoué le Salvador, et en particulier la capitale. Selon les termes du président Napoleon Duarte, le Salvador a perdu en cinq minutes autant qu'en six années de guerre puisque les dégâts ont été estimés à 2 milliards de dollars. Un millier de personnes ont trouvé la mort, et l'on peut dénombrer près de 2 000 blessés et 200 000 à 300 000 sans abri, essentiellement dans les milieux populaires. La quasi-totalité des services publics, hôpitaux, écoles ont été détruits. Si l'on considère que ce cataclysme a frappé un pays qui connaît de sérieuses difficultés économiques et où se poursuit la guerre civile, on mesure la situation dramatique dans laquelle se trouve le Salvador.

Au début de ce mois, M. Chavez Mena, ministre du Plan et de la coordination économique est venu à Paris dans le cadre d'une tournée européenne afin de solliciter l'aide de la France pour la reconstruction de San Salvador. Au cours de ce séjour, le ministre a rencontré M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ainsi que des membres du cabinet du ministre de l'économie et des finances et du ministre du commerce extérieur. Lors de ces entretiens, il a demandé que l'aide de la France porte notamment sur la construction de maisons préfabriquées et d'un hôpital. Le ministre salvadorien que j'ai rencontré à la fin de son séjour a paru satisfait du climat dans lequel se sont déroulés ces entretiens et des promesses qui lui ont été faites.

J'aimerais savoir si le Gouvernement français a effectivement l'intention de répondre favorablement à cet appel au secours. En la circonstance, il ne s'agit pas seulement pour notre pays de manifester sa solidarité envers un pays touché par une catastrophe. Il s'agit aussi d'apporter notre soutien aux efforts courageux entrepris par le Gouvernement salvadorien pour renforcer la démocratie et l'Etat de droit dans ce pays.

A différentes reprises au cours de ces derniers mois, le Gouvernement français, notamment à l'occasion de voyages effectués dans cette partie du monde par M. Bariani, a manifesté l'intérêt qu'il portait au rétablissement de la démocratie en Amérique centrale et sa volonté de contribuer au renforcement des relations économiques et culturelles entre les pays de cette zone et la France.

En apportant son aide dans l'épreuve que subit la population du Salvador, la France confirmerait cet intérêt et cette volonté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Bariani, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, avant de répondre à votre question, permettez-moi d'excuser M. le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, qui se trouve en ce moment même au Sénat où se déroule le débat sur l'Acte unique européen et qui, particulièrement aujourd'hui, ainsi qu'il me l'a dit, aurait souhaité être aux côtés du Premier ministre et de ses collègues au banc du Gouvernement.

Dès le lendemain du séisme qui a frappé le 10 octobre dernier le Salvador, la France a tenu à être aux côtés de ce pays en y envoyant trois équipes d'intervention de la sécurité civile, du S.A.M.U. et des pompiers, six tonnes de médicaments et deux tonnes de lait en poudre. Le Gouvernement salvadorien avait d'ailleurs exprimé sa très vive satisfaction et ses remerciements pour le dévouement et l'efficacité de nos équipes de secours.

Par ailleurs, comme je l'ai annoncé moi-même à M. Chavez Mena, ministre salvadorien du Plan et de la coopération économique, lorsqu'il est passé à Paris, la France,

pour répondre aux besoins accrus du Salvador, a décidé, premièrement, d'accorder à ce pays, au titre de 1986, une aide alimentaire de 1 500 tonnes de céréales qui seront livrées transport payé ; deuxièmement, de lui accorder en 1987 une nouvelle aide alimentaire ; troisièmement, de signer avec lui un protocole financier dont le montant et les modalités seront définis en accord avec le Gouvernement de ce pays et qui contribuera à sa reconstruction. Nous examinons les possibilités concernant la construction d'un hôpital ou de maisons préfabriquées.

Outre cette aide exceptionnelle liée au tremblement de terre, le Gouvernement a décidé d'accroître dans des proportions sensibles, dès l'année prochaine, le montant des crédits de coopération scientifique et technique alloués au Salvador. Notre action sera bien entendu orientée de façon à prolonger l'aide que nous avons apportée dans le cadre des secours d'urgence. Cette augmentation des crédits de coopération entre dans le cadre du redéploiement de notre aide bilatérale à l'Amérique centrale en vue de favoriser les pays de cette région qui se sont résolument orientés dans la voie de la démocratie.

Cet effort exceptionnel d'assistance, comme vient de le souligner M. Bernard Stasi, est d'abord un témoignage de solidarité à l'égard d'un pays cruellement frappé par un cataclysme naturel. Mais c'est aussi un appui aux efforts déterminés du président Duarte pour consolider l'état de droit au Salvador.

Cette action s'inscrit enfin dans le cadre plus général de la politique française en Amérique centrale qui vise à soutenir tous les efforts de paix, notamment ceux du groupe de Contadora. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

INTENTIONS LEGISLATIVES DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Stirbois.

M. Jean-Pierre Stirbois. Au début de cette législature, monsieur le Premier ministre, nous ne vous avons pas accordé notre confiance. Nous avions trop le souvenir de votre double langage permanent, et nous avons eu raison !

M. François Grusaenmeyer. Oh ça va !

M. Jean-Pierre Stirbois. L'abrogation de la loi Savary avait été votée par 55 p. 100 des Français. Or cette loi est aujourd'hui renforcée à la suite de la présentation du projet de loi Devaquet et de son retrait, pour lequel vous n'avez écouté que la rue, mais ni le Parlement, dont on se demande à quoi il sert, ni vos propres électeurs.

Je pense, par exemple, à ces deux conseillers municipaux R.P.R. de Dreux que j'ai vus hier et qui m'ont expliqué dans quel désarroi - je dis bien dans quel désarroi - vous avez plongé ceux qui vous avaient fait confiance. Et je ne tire aucune gloire personnelle de l'adhésion de ces élus R.P.R. au Front national ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

En effet, dans l'intérêt du pays, il eut été préférable que vous respectiez vos promesses électorales. Dans votre plateforme vous indiquiez : « La nationalité devra être demandée et acceptée ; son acquisition ne saurait résulter de mécanismes purement automatiques. »

Et 55 p. 100 des Français ont voté pour ! C'est ainsi que vous avez rédigé le projet de loi tendant à modifier le code de la nationalité. Une fois de plus, il est vrai, votre texte était en recul par rapport à vos promesses. Mais il comportait, il faut le reconnaître, des améliorations malgré l'action de groupes de pression, comme S.O.S.-Racisme que, d'ailleurs, paradoxalement ou curieusement, pour ne pas dire plus, vous financez partiellement.

Pendant la session extraordinaire de janvier nous devons démocratiquement débattre de ce texte. Le parti socialiste a demandé son retrait ; il a de quoi, aujourd'hui, être satisfait. Votre prétendue pause n'est en vérité qu'une nouvelle reculade. On ne gouverne pas la France en recherchant à tout prix des voix, toujours des voix...

M. Jean Ueberachlag. C'est ce que vous faites !

M. Jean-Pierre Stirbois. ...mais en entraînant la confiance grâce à une qualité essentielle pour un homme d'Etat : la sincérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Aussi mes questions sont-elles les suivantes : prenez-vous l'engagement solennel de mettre ce texte en débat ? Prenez-vous l'engagement solennel de l'inscrire dès le 2 avril ? Prenez-vous l'engagement solennel de ne pas affaiblir un texte déjà bien timide ?

Être Français ça se mérite, être Premier ministre aussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. (*Non ! Non ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]* - *Applaudissements sur les bancs du R.P.R.*)

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, depuis le 2 avril, le Gouvernement s'est attaché à présenter au Parlement, et notamment à votre assemblée, des projets de loi qui traduisaient les principales orientations contenues dans la plate-forme du Gouvernement que les Français ont adoptée le 16 mars.

Que ce soit à travers la loi de finances pour 1987, que ce soit à travers les deux collectifs budgétaires, des textes déterminants sur le plan économique et social, sur la sécurité, sur l'audiovisuel, sur le retour au scrutin majoritaire, un travail de très grande qualité a été accompli, avec le concours actif et unanime de la majorité des deux assemblées.

M. Jean-Pierre Stirbois. A coups de 49-3 !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Et lorsque, dans dix jours, nous ferons le bilan de la politique menée depuis le 20 mars, chacun pourra constater que jamais en si peu de temps tant de choses auront été faites.

Une politique de redressement économique est désormais visible ; une politique sociale, destinée à promouvoir l'emploi est en route ; une politique de liberté dans le domaine de la communication est en œuvre également.

Ce bilan, monsieur le député, est le meilleur gage de l'action à venir. Le Gouvernement, je le répète, inscrit son action dans la durée. Il considère qu'il n'est pas sain de bouleverser les rythmes normaux de la vie politique. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Sur ce point, il y a volonté de rupture avec ce qui s'est passé dans la législature précédente. Il convient donc de revenir à la lettre et à l'esprit des institutions, et donc d'éviter les sessions extraordinaires. (*Souffrir sur divers bancs.*) Chacun comprendra que l'ordre du jour de la session de printemps sera chargé. Les projets d'ores et déjà déposés ou annoncés - programmation militaire, loi hospitalière, code de la nationalité, développement de l'épargne, relation entre les citoyens et les administrations fiscale et douanière, rapatriés - témoignent et témoigneront de la permanence de la volonté politique du Gouvernement.

Chacun pourra constater que la réforme du système pénitentiaire est inscrite à l'ordre du jour du Sénat. Je peux donc, mesdames et messieurs les députés, rassurer ceux qui auraient des inquiétudes : il ne faut pas confondre changement de rythme et pause. Le Gouvernement tiendra avant les prochaines échéances électorales les engagements qu'il a pris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe R.P.R. et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

REVISION DE LA LOI CHALANDON SUR LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

M. Georges-Paul Wagner. Mes chers collègues, la question que je pose a déjà été posée à moitié. Elle s'adresse à M. le garde des sceaux, ministre de la justice qui y a donc déjà à moitié répondu.

Je pars d'une constatation : la terreur n'a pas été portée dans le camp des terroristes ; ce sont les jurés des assises qui ont craqué. Et voici que les faits démentent brutalement la thèse tant ressassée à gauche de l'hémicycle...

M. Jacques Limouzy. Où il n'y a personne !

M. Georges-Paul Wagner. ...selon laquelle on peut vaincre judiciairement le terrorisme sans rien changer dans les procédures, ni dans les juridictions.

Le résultat de ce raisonnement, que vous avez eu le tort de trop entendre, monsieur le garde des sceaux, est que, aujourd'hui, justice n'est pas faite. Et l'Etat a paru reculer une fois de plus, comme il paraît en général laisser sans défense ceux qui le défendent, y compris les policiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Dans cette situation, monsieur le garde des sceaux, j'ai cru comprendre que vous nous proposez de changer un mot dans votre loi présentée en septembre. Or, je vous le dis, ce n'est pas suffisant.

Pourquoi ne pas créer une cour centrale spécialisée ? L'association professionnelle des magistrats le demande aujourd'hui. Elle était annoncée dans la plate-forme du Gouvernement que vous avez signée.

En mai, le groupe Front national a déposé une proposition de loi pour la créer mais, par la volonté du Gouvernement, elle dort dans les cartons de la commission des lois.

En juin, pour créer cette cour, le groupe du Front national a déposé un amendement. Mais, par la volonté du Gouvernement, cet amendement a été jugé irrecevable.

M. Jacques Bompard. Parfaitement !

M. Georges-Paul Wagner. Ma question, monsieur le garde des sceaux, est la suivante : qu'attendez-vous, puisque nous allons être en chômage technique, pour nous soumettre la création de cette cour nécessaire et, plus précisément, qu'attendez-vous pour faire, au moins sur ce sujet, ce que vous aviez dit que vous feriez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national (R.N.).*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Albin Chélandon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, ce n'est pas à moitié, je crois, mais complètement que j'ai répondu à la question que vous me posez lorsque je me suis adressé tout à l'heure au général Aubert. (*C'est vrai ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

La carence des jurés populaires que nous constatons tristement dans le procès d'Action directe pose un problème, c'est vrai, mais ce n'est pas un problème de fond, comme vous le suggérez. C'est essentiellement un problème d'application d'une loi qui a été votée par le Parlement l'été dernier et qui est destinée à renforcer les moyens juridiques dont dispose le Gouvernement pour lutter contre le terrorisme.

Il n'y a pas lieu de créer une nouvelle institution telle que vous la proposez, une nouvelle Cour de sûreté de l'Etat, parce que les textes votés l'été dernier présentent un double avantage : ils donnent les moyens de lutter efficacement contre le terrorisme en créant une cour d'assises composée de magistrats professionnels, spécialisés en quelque sorte, et, en même temps, ils nous permettent de rester dans le droit fil de nos traditions juridiques qui, vous le savez, excluent toute juridiction d'exception.

La seule question qui se pose aujourd'hui est la modification de la loi promulguée en septembre sur un point : son application limitée - par un amendement du Gouvernement, d'ailleurs - aux affaires survenues après sa promulgation. Il suffit que le Parlement décide le retour à ce que j'appellerai la normale, c'est-à-dire à la tradition de notre droit selon laquelle tout texte de procédure est d'application immédiate. S'il le fait, comme je l'espère, la semaine prochaine, le problème que vous posez sera réglé. En tout cas, il faudra nous laisser la possibilité d'expérimenter le nouveau dispositif et d'administrer la preuve qu'il nous permettra de lutter efficacement contre le terrorisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le Premier ministre, je reviens de la manifestation des étudiants et des lycéens (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national (R.N.).*)...

M. Jean-Claude Gaudin. Elle est terminée ?

M. Guy Hermier. ... à laquelle, ne vous en déplaît, participe une délégation du parti et du groupe communiste.

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous l'avez quittée ?

M. Guy Hermier. Au moment où cette manifestation démarrait, une foule immense, forte et digne vous lançait, monsieur le Premier ministre, le cri que porte ce badge :

« Plus jamais ça ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et du Front national (R.N.).*)

M. Eric Raoult. Pas vous !

M. Guy Hermier. Oui, plus jamais ça ! (*A ce moment, quelques députés du groupe Front national (R.N.) déplient des banderoles portant l'inscription : « Martchenko, mort au goulag. »*)

En nous inclinant pour ce qui nous concerne - mais pas vous, la droite !..

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Et Martchenko ? Assassins !

M. Guy Hermier. ... devant la mémoire de Malik Ouskine...

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Parlez-nous de Kaboul !

M. Guy Hermier. ... en assurant de notre sympathie les dizaines de blessés, victimes des provocations policières (*Assassins ! Taisez-vous ! sur les bancs du groupe du Front national (R.N.).*), nous exigeons de nouveau que toute la lumière soit faite sur les graves événements de la semaine dernière, que les responsabilités soient recherchées et les coupables sanctionnés. Car, pour ce qui nous concerne, jamais nous ne tolérerons une telle haine - la vôtre, messieurs -, une telle violence contre la jeunesse de notre pays.

M. Christian Bæckeroot. Et le goulag ? Et Martchenko ?

M. Guy Hermier. Du même pas, comme au premier jour de leur lutte et dans un total respect de leur unité, de leur indépendance, nous sommes aux côtés des étudiants et des lycéens pour dire, après leur impressionnante victoire...

M. Gilles de Robien. Démago !

M. Guy Hermier. ... plus jamais l'inégalité, la sélection par l'argent. Plus jamais de projet Devaquet ou de quelque autre projet du même acabit.

M. Jean-Charles Cavallé. Vous avez du culot !

M. Guy Hermier. Votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, a été contraint d'annoncer une consultation sur les choix qu'il convient de faire pour l'école et l'Université. Les étudiants et les lycéens l'abordent avec vigilance. Nous aussi. (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Médecin. Comme au Sénat, où vous n'avez rien dit !

M. Guy Hermier. Car - j'ai cru le comprendre à quelques propos tenus aujourd'hui - vous n'avez pas désarmé. Manifestement, votre intention demeure de réintroduire par la bande, sans bruit, des dispositions unanimement condamnées par les jeunes comme par la communauté éducative. Tel est sans aucun doute le but de la campagne que vous orchestrez aujourd'hui sur la nécessité de réaliser un consensus national autour des problèmes de la formation.

Mais de quel consensus s'agit-il ? De celui réalisé en septembre dernier, lorsqu'au Conseil économique et social seuls mon ami Philippe Herzog et la C.G.T. ont voté contre le projet de loi Devaquet-Monory. (*La question ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ce consensus-là, les jeunes le récuse. Ils ont raison. Ils veulent d'autres choix pour l'école et l'université.

M. Jean Ueberschiag. Pas vous, en tout cas !

M. Guy Hermier. Ecoutez-les donc ! Avec eux, nous exigeons un vrai débat national dans lequel nous sommes, pour notre part, déterminés à faire valoir nos propositions pour une école et une Université combattant résolument la ségrégation sociale et les échecs, assurant la réussite et la qualité pour tous, s'ouvrant résolument sur la vie et le mouvement de la société...

M. Jean-Charles Cavallé. Comme le goulag ?

M. Guy Hermier. ... disposant enfin des moyens de son développement et de sa démocratisation.

M. Jacques Médecin. Il fallait le dire au Sénat !

M. Guy Hermier. C'est cela qu'il faut faire, en effet, pour que l'école et l'Université soient enfin en prise avec les besoins de la jeunesse et du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Et l'Afghanistan ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, si les Françaises et les Français, les jeunes en particulier, voulaient d'un autre choix, cela se saurait !

M. Jean Jarosz. Regardez par ici, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il y a entre dix et quinze ans, le parti communiste recueillait de 20 à 22 p. 100 des voix. Aujourd'hui, il aurait du mal à en rassembler 5 p. 100 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Guy Ducoloné. Minable !

M. Jean Jarosz. Nous serons encore ici que vous n'y serez plus !

M. le ministre de l'éducation nationale. Que je sache, messieurs du groupe communiste, vous avez vu venir les choses avec un certain décalage.

M. Guy Ducoloné. Et vous ?

M. le ministre de l'éducation nationale. J'étais au Sénat quand le projet de loi été voté.

M. Guy Hermier. Nous aussi !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous avez été extraordinairement silencieux !

M. Guy Hermier. Nous avons voté contre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Puis d'un seul coup, quand vous avez vu la manifestation spontanée démarrer, vous vous êtes dit qu'il devait y avoir quelque chose à ramasser (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe communiste.*) car partout où il peut y avoir quelque chose à ramasser par des voies détournées, vous êtes au rendez-vous !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Ramasser quelques miettes !

M. le ministre de l'éducation nationale. S'agissant maintenant d'une politique d'égalité des chances et de justice, le Gouvernement s'honore de la pratiquer au moins autant que vous ! Les droits d'entrée dans les universités pour 1986-1987 ont été fixés par Alain Devaquet à 450 francs.

M. Guy Ducoloné. M. Devaquet a démissionné, lui !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'étaient les plus bas du monde ! Que l'on ne dise pas devant cette démonstration, que le Gouvernement pratique la sélection par l'argent !

Quant aux transformations nécessaires - que vous êtes incapables de mettre en œuvre, car votre système vous conduit, ici comme ailleurs, non pas à l'évolution, mais à l'affaiblissement - nous y procéderons, comme je l'ai expliqué, en répondant aux questions d'un député R.P.R.

M. Jean Jarosz. Venez dans nos municipalités, vous verrez ce qu'est le changement !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ces transformations, nous les conduirons dans la concertation, dans la démocratie, c'est-à-dire en nous appuyant sur le vote des citoyens et non pas sur le pouvoir que l'on ramasse au passage par des voies détournées !

M. Guy Hermier. Décidément, Devaquet a bien fait de démissionner !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis persuadé, messieurs les communistes, que le jour où nous aurons de nouveau rendez-vous avec les électeurs et que vous ferez vos comptes, ils ne seront pas brillants ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

ORGANISATION D'UN DÉBAT DE POLITIQUE GÉNÉRALE
AVANT LA FIN DE LA SESSION

M. le président. La parole est à M. Jean Giard.

M. Jean Giard. Monsieur le Premier ministre...

M. Guy Ducoloné. Il est parti !

M. Jean Giard. Tant pis !

Le Gouvernement a décidé de reporter à la session de printemps la discussion de plusieurs projets de loi que nous n'avons cessé de combattre, en particulier ceux concernant le code de la nationalité, la construction de prisons privées et le projet de programmation militaire. Il ne s'agit là que d'un simple report, alors que les députés communistes en demandent le retrait définitif

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. Jean Giard. Les événements montrent qu'il existe dans notre pays de grands problèmes de société. Notre assemblée se grandirait à en discuter avant la fin de cette session.

C'est d'autant plus nécessaire que les inquiétudes que ce mouvement reflète prennent leur origine dans la casse de notre économie, le chômage, l'absence de perspectives d'avenir pour la jeunesse, les atteintes aux droits des travailleurs, la remise en cause de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, les attaques contre la protection sociale et il n'est jusqu'à la grandeur de la France bafouée dans certains pays comme le traduit l'emprisonnement d'un jeune coopérant français, Pierre-André Albertini, en Afrique du Sud (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) qui ne pose problème à notre jeunesse.

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Et le goulag ?

M. Jean Girard. Tout cela montre la nécessité d'un débat de politique générale sur toutes les questions que pose à notre pays et à notre peuple l'évolution de notre société.

C'est pourquoi, au nom du groupe communiste, je demande au Premier ministre d'accepter l'organisation d'un tel débat avant la fin de la session. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, le groupe communiste doit choisir : ou bien il opte pour le débat parlementaire et sa question est recevable, ou bien M. Lajoinie et M. Marchais ont pris un autre parti et ils se placent à la tête des manifestations.

M. Guy Ducoloné. D'autres députés communistes sont là !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Un grand débat aura lieu, je peux le dire aujourd'hui, à la session de printemps. Le Gouvernement, après un an d'action, dressera en avril le bilan de cette importante année de décisions pour le redressement de notre pays. Il est bon que vous le sachiez. Vous aurez ainsi le temps d'y songer et de vous y préparer. Pour le moment, nous, nous travaillons pour notre pays ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.*)

M. Guy Ducoloné. Vous y travaillez en retirant les projets de loi !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Vous avez pu constater, mes chers collègues, combien il était difficile de faire respecter les règles horaires. Une fois, c'est tel groupe qui a quitté l'hémicycle, aujourd'hui c'est le groupe socialiste. J'espère que demain, ce ne sera pas un autre.

Les contraintes horaires sont très précises. Je suis ici pour les faire respecter de manière à défendre, en particulier, les groupes qui passent en dernier et qui, sinon, n'auraient ni le temps voulu, ni la télévision !

M. André Fanton. Très bien !

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Robert-André Vivien un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1987 (n° 527).

Le rapport sera imprimé sous le n° 533 et distribué.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 11 décembre 1986, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1986, n° 485 (rapport n° 503 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 524 de M. Georges Mesmin, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 506 de M. Jean-Paul Delevoye, au nom de la commission de la production et des échanges).

A quinze heures, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.
La séance est levée.

(La séance est levée, à seize heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

PROCLAMATION D'UN DÉPUTÉ

Par une communication du 10 décembre 1986 de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que M. Gérard Grignon a été élu, le 7 décembre 1986, député de Saint-Pierre-et-Miquelon, en remplacement de M. Albert Pen, élu sénateur.

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et décrets, du 11 décembre 1986)

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(1 u lieu de 10)

Ajouter le nom de M. Gérard Grignon.

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	107	851	
33	Questions..... 1 an	107	653	
83	Table compte rendu.....	51	85	
83	Table questions.....	51	84	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	98	534	
35	Questions..... 1 an	98	348	
85	Table compte rendu.....	51	80	
85	Table questions.....	31	51	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	684	1 588	
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	684	1 530	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)